

# Le budget de l'Union européenne et sa réforme

**Le budget est le levier financier grâce auquel l'UE peut mettre en œuvre ses politiques et atteindre ses objectifs. Il est établi chaque année dans le respect des limites fixées d'une part, par les ressources propres de l'Union, et d'autre part, par le cadre financier pluriannuel qui détermine les plafonds de dépenses à ne pas dépasser pour chaque rubrique budgétaire. La présidence belge sera en charge d'établir le budget de l'Union pour 2011. Ce sera la première fois que le budget sera établi conformément aux nouvelles règles établies par le traité de Lisbonne.**

**Parallèlement à l'établissement du budget 2011, la Présidence belge accordera le suivi nécessaire à l'exercice de réexamen global du budget européen, pour lequel une communication de la Commission est attendue pour septembre 2010.**

## **Établissement du budget de l'Union européenne**

Chaque année avant le 31 décembre, le budget de l'Union européenne est établi pour l'année civile suivante. Le budget est élaboré de manière démocratique par les autorités législatives (Conseil et Parlement européen) sur base d'une proposition de la Commission. Il revient traditionnellement à la Présidence tournante du second semestre d'encadrer les travaux de préparation du budget et de mener à bien les discussions avec le Parlement européen. Cette année, cette mission échoit dès lors à la Présidence belge.

## **Le budget 2011, premier à être établi sous les nouvelles règles du traité de Lisbonne**

Le défi est d'importance cette année car la procédure d'élaboration du budget a été modifiée en profondeur par le traité de Lisbonne. Aujourd'hui, le Parlement européen décide sur un pied d'égalité avec le Conseil pour l'ensemble des dépenses européennes. Par ailleurs, la double lecture traditionnelle du budget par les deux autorités a été remplacée par une lecture unique au sein de chaque institution. Ces changements ont pour effet une multiplication du nombre des trilogues et des conciliations qui se tiendront tout au long de la procédure budgétaire.

## **Procédure budgétaire 2011 : les étapes importantes**

Le calendrier budgétaire est calqué sur l'ancien calendrier (avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne). La Présidence belge prend les choses en main dès la présentation de la proposition de budget lors de l'ECOFIN de mai, puis dirige les discussions en comité budgétaire en mai et juin. L'objectif est d'arriver à un accord pour la lecture du budget 2011 par le Conseil pour début juillet. Le projet de budget sera ensuite déposé par la Commission au Parlement européen début septembre. Ce dernier commence alors à se pencher formellement sur le budget

2011. Il a alors 42 jours pour se prononcer. Le vote en plénière est prévu à la mi-octobre. Si le Parlement européen fait des amendements, il faut réunir un comité de conciliation qui a 21 jours pour trouver un accord. Pendant cette période, la Présidence belge jouera un rôle central dans les négociations devant permettre de trouver un accord avec le Parlement européen. En cas de conclusion positive de la procédure, il appartient tout comme maintenant au Président du Parlement européen de constater que le budget est définitivement adopté.

## **Le contexte budgétaire : «Budget review» et perspectives financières**

D'autres dossiers budgétaires d'importance sont à l'agenda en 2010. Ainsi, parallèlement à l'encadrement de la procédure d'établissement du budget 2011, la Présidence belge accordera le suivi nécessaire à l'exercice de réexamen du budget, pour lequel une communication de la Commission est attendue pour le troisième trimestre 2010. Cet exercice global d'évaluation du budget européen était déjà prévu dans l'accord interinstitutionnel qui fixait le cadre financier pluriannuel 2007-2013. La Commission avait alors été invitée «à entreprendre un réexamen complet et global, couvrant tous les aspects des dépenses de l'UE, y compris la politique agricole commune, ainsi que les ressources, y compris la compensation en faveur du Royaume-Uni et à faire rapport en 2008-2009». L'exercice a pris un peu de retard mais la Commission annonce maintenant le document pour l'automne 2010. Ce réexamen de portée très large doit permettre de s'interroger sur toutes les facettes du budget européen : la répartition de ses dépenses, leur efficacité, la question des ressources et donc les sources de financement, les contrôles. Le réexamen doit servir d'inspiration pour la préparation du prochain cadre financier 2014-2020, qui débutera en 2011 avec une proposition de la Commission.

## **Agenda budgétaire pendant la Présidence BE**

### **27 avril 2010**

Publication par la Commission de son projet de budget 2011

### **18 mai 2010**

Présentation officielle par la Commission de son projet de budget 2011 devant le Conseil ECOFIN

### **Juillet 2010**

Approbation par le Conseil ECOFIN budget du projet de budget 2011

### **Session plénière du 6 au 9 septembre 2010**

Dépôt du projet de budget au Parlement européen

### **Septembre 2010 (prévu)**

Communication de la Commission sur le réexamen du budget

### **21 octobre 2010**

Vote du budget 2011 par le Parlement européen

### **25 octobre 2010**

Début de la procédure de conciliation pour le budget 2011

### **25 novembre 2010**

Adoption du budget 2011 par le Parlement européen après conciliation